

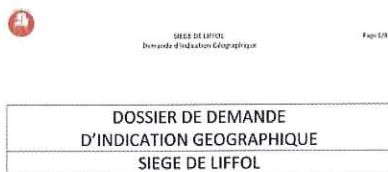
Le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois) reçoit l'Indication Géographique « SIEGE DE LIFFOL »

Le 2 décembre dernier, la présidente du PLAB, Anne GERARD, a reçu des mains du directeur de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) l'homologation de l'Indication Géographique SIEGE DE LIFFOL. De quoi s'agit-il ?

A l'initiative du Ministère de l'Economie et des Finances, sur le volet du Commerce et de l'Artisanat, une réflexion sur la labellisation des produits

manufacturés en France a été proposée en 2013, avec par exemple, le savon de Marseille ou la porcelaine de Limoges. Il s'agit de labelliser ces produits de la même manière que les AOC sur les produits alimentaires pour promouvoir les produits fabriqués en France, tout en luttant contre les imitations et contrefaçons venues de l'étranger.

Par son soutien financier, la CCBN est partenaire du PLAB depuis 2011, et a ainsi soutenu cette démarche de labellisation grâce à une subvention de 10 000 €. La démarche se poursuit l'année prochaine avec une vaste campagne de communication sur le savoir-faire local et la riche histoire du siège



PLAB Pôle Lorrain Ameublement Bois - 2 rue du 8 mai 1945 - 08150 LIFFOL, LE GRAND

Le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois) s'est positionné afin de valoriser le savoir-faire spécifique du territoire de l'ouest vosgien, du sud meusien et du nord haut-marnais. Après de nombreux mois de recherches historiques et de concertation avec les entreprises détentrices des gestes authentiques, un cahier des charges commun a été établi et déposé auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Il s'agit de la toute première certification d'une Indication Géographique en France, ce qui vient couronner le travail de plus de deux décennies effectué par le PLAB pour faire reconnaître le savoir-faire des entreprises locales et promouvoir leur technicité au service des métiers d'art.

